

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 26 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mai 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme RIERA, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme SICHI	à	M. VOGLIMACCI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. DIGIACOMI

**Etaient absents :**

M. GOMILA, M. PIERI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mai 2014

Délibération N°2014 /139

**Dépôt du permis de construire relatif à l'aménagement de l'Aile de l'Office du Tourisme**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Dans le cadre du FEDER le projet de réaménagement de l'aile sud de l'Office du Tourisme a été entrepris afin de proposer un outil de promotion du territoire.

Le projet concerne le réaménagement du volume gauche de l'ancienne « halle aux paysans ». Ce bâtiment construit dans le milieu du XIXème siècle abritait un marché couvert.

Il est composé d'un volume central de grande hauteur (8 à 10m) entouré sur les 3 côtés de volumes latéraux plus bas.

Le volume central a fait l'objet d'un réaménagement en 1998 pour permettre la création de bureaux et d'un vaste hall occupés actuellement par l'Office Municipal de Tourisme.

Les volumes latéraux ont gardé une vocation commerciale, le volume de gauche concerné par le projet est inoccupé.

Le volume de droite accueille le système de climatisation du volume central, il devra être intégré dans le projet afin d'accueillir le nouveau système prenant en charge la totalité de l'OMT ainsi qu'un espace de stockage.

Le projet concerne principalement le réaménagement de la partie gauche, afin d'étendre l'OMT.

L'OMT se situe en zone ZPPAUP.

### **Présentation architecturale :**

La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement :

- Campana-Pariente
- SAS LM5P
- SARL Sudetec
- SARL Sinetic

L'aménagement consiste en :

- Création d'un espace ouvert sur l'ensemble de la surface à aménager
- Optimiser l'apport en lumière naturelle
- Création d'une « façade » vitrine intérieure et extérieure ponctuée d'éléments signalétiques (affichage suspendu) et d'un totem écran tactile.
- Création d'une liaison interne entre le hall public et l'aile sud (ouverture de 2 trames suivant éléments porteurs)
- Création d'un espace boutique facilement identifiable depuis le hall principal.
- En partie centrale de la zone à aménager, création d'une paroi courbe en vue de dissocier deux sous espaces.
  - o Un espace invitation au voyage
  - o Un espace recherche
- En fond de local, un espace polyvalent : réunion, projection....





## IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer et signer, au nom de la commune, le permis de construire relatif à l'aménagement de l'aile de l'Office du Tourisme.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tout document y afférent.

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, Adjoint Délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire pour aménager l'aile sud de l'Office du Tourisme.

### AUTORISE

#### A l'unanimité de ses membres présents et représentés

- Monsieur le Député-Maire à signer et déposer, au nom de la commune, le permis de construire relatif à l'aménagement de l'aile de l'Office du Tourisme.
- Monsieur le Député-Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tout document y afférent

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

  
Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140526-2014\_139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2014

Publication : 03/06/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

